

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 14 Mars 2019 à 20 heures

Etaient présents :

D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; M. CROUZET ; J. PLEINET ; D.FAQUIN ; H. CHAMBON ; S. BENSADI ; N. VASSALO (Arrivée 20h22) ; B. RUNDLER ; F. JEUNOT ; S. GOHIN-BONNARDEL ; B. TEYSSOT, M. GELINOTTE, F. MICHEL DIT BARON, J.P. GARDE.

Avaient donné pouvoirs :

P. ZANI à Dominique CHASSOULIER ;
Y. MAGNIN à Didier FAQUIN

Etaient absents :

F. BOUVET
F. MERLE
E. CHAHBAZIAN
S. VRANCKX
T. SERRADURA
F. ROBIN
A.FERRIER
C. DUVAL
Y. MAGNIN
P. ZANI

Madame Dominique CHASSOULIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean Michel VALLA

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint approuve l'affectation provisoire des résultats 2018, telle que présentée, à savoir, affectation de la somme de 732 185.24 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2019, et d'affecter le solde, soit 2 669 314.36 en section de fonctionnement.

AFFAIRE n°2 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL 2019

Rapporteur : Jean Michel VALLA

POUR : 16

ABSTENTION : 5

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint ont voté le budget primitif 2019 pour le budget principal. Ce dernier s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
6 999 041.36 €	6 999 041.36 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
5 941 896.40 €	5 941 896.40€

Madame TEYSSOT, se félicite, de la bonne santé financière de la Commune, des excédents que l'on arrive à dégager chaque année, et des choix budgétaires qui sont proposés en cette fin de mandat, et notamment les crédits alloués.

Toutefois, elle regrette

- que le projet de la Médiathèque retenu n'anticipe pas l'évolution démographique de notre commune au-delà de 10 ans et pense qu'à terme une extension sera nécessaire, comme vient de le faire la Ville de Chabeuil,
- la priorisation budgétaire du Skate-park sur la mise en œuvre du dispositif de vidéo surveillance qui était une attente prioritaire des St Marcellois et que ce retard a fait perdre les subventions de l'Etat.

Au regard d'un projet de Médiathèque trop frileux, et d'une priorisation budgétaire non partagée, le groupe d'Opposition s'abstiendra sur le vote du budget 2019.

Monsieur le Maire, rappelle à Madame TEYSSOT, que certe la population de la Commune augmente, mais au regard des documents supra communaux d'aménagement du territoire, PLH et SCOT, notre commune ne connaîtra plus d'augmentation significative de population. Les taux d'accroissement sont fortement limités. Il ne sera possible de construire que 39 logements par an, soit un taux de progression de notre population < à 1%. Aussi, pour la durée de vie de ces documents, l'équipement proposé répondra pleinement à nos attentes en matière d'accueil des St Marcellois. La réalisation d'un équipement surdimensionné n'aurait pas apporté d'amélioration d'accueil significative et il n'aurait pas été en adéquation avec nos capacités financières. Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'extension de la médiathèque de CHABEUIL ont été commandés par Valence Romans Agglo dans le cadre de ses besoins d'équipement de son réseau de lecture intercommunale. . Cet équipement a été transféré à l'agglo et que c'est l'EPCI qui a financé cet investissement.

En ce qui concerne la vidéosurveillance, le Maire, rappelle que les communes voisines qui sont parties avant Saint Marcel, n'ont pas obtenu les subventions escomptées de l'Etat.

Et quant au désaccord du Skate-park et de sa priorisation, on constate que la fréquentation importante de cet équipement laisse à supposer qu'il était fortement attendu des St Marcellois. et qu'il remplit pleinement son rôle social et de convivialité.

Mme TEYSSOT, précise que malgré ses positions communales, elle défend pleinement, en tant que Conseillère Départementale du secteur, les dossiers de subventions déposés auprès du Conseil Départemental

AFFAIRE n°3 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2018 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Rapporteur : Jean Michel VALLA

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint approuve l'affectation provisoire des résultats 2018 du budget annexe photovoltaïque, telle que présentée, à savoir, affectation de la somme de 19 688.19 € en section de fonctionnement.

AFFAIRE n°4: FINANCES - BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2019

Rapporteur : Jean Michel VALLA

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint ont voté le budget primitif 2019, pour le budget Annexe Photovoltaïque. Ce dernier s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
29 408.90 €	29 408.90 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
10 000 €	10 000 €

AFFAIRE n°5 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PONT DE LA ROCHE

Rapporteur : Jean Michel VALLA

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint approuve l'affectation provisoire des résultats 2018 telle que présentée, à savoir, 397 425.39 au compte 002 en section de fonctionnement

AFFAIRE n°6 : FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT PONT DE LA ROCHE - 2019

Rapporteur : Jean Michel VALLA

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint ont voté le budget primitif 2019, pour le budget Annexe Lotissement. Ce dernier s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
537 425.39 €	537 425.39 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
702 000.00 €	943 864.84 €

AFFAIRE n°7 : FINANCES - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : Jean Michel VALLA

Unanimité

Le Conseil Municipal valide, au regard du tableau des répartitions présenté, les attributions des subventions aux associations locales et au CCAS. Le montant global des subventions alloué est de 296 469 €.

AFFAIRE n°8 : FINANCES - SIGNATURE CONVENTION OBJECTIF 2019 - MJC

Rapporteur : Jean Michel VALLA

Unanimité

Le Conseil Municipal valide l'avenant à la convention d'objectif de la MJC. Cet avenant a pour objet de fixer les montants de la subvention de fonctionnement de la MJC et la participation financière de la Commune au poste de l'Animatrice Coordinatrice pour l'année 2019.

AFFAIRE n°9 : FINANCES - SIGNATURE CONVENTION OBJECTIF 2019 - HARMONIE LA RENNAISSANCE

Rapporteur : Jean Michel VALLA

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la convention d'objectif à signer avec l'association Harmonie Renaissance et ,relative à l'application de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, qui impose aux associations qui reçoivent une subvention publique supérieure à 23 000 €, de conventionner avec cette dernière, pour acter de l'usage de ces fonds pour l'année 2019.

AFFAIRE N°10 : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL RUGBY

Rapporteur : Jean Michel VALLA

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux de construction d'un local pour le club de Rugby et son plan de financement. Le montant de la subvention sollicitée est de 65 987 €

AFFAIRE N°11 : RESSOURCES HUMAINES - RIFSEEP - COMPLEMENT

Rapporteur : Dominique CHASSOULIER

Unanimité

Les modifications d'application et cadre d'application du RIFSEEP sont approuvées par le Conseil Municipal

AFFAIRE N°12 : RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS- SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : Dominique CHASSOULIER

Unanimité

Le Conseil Municipal valide, au regard de la proposition qui lui a été présentée, les suppressions et créations de postes relatives aux avancements de grades 2019.

AFFAIRE N°13 : FONCIER - SERVITUDE DE PASSAGE CANALISATIONS - ENEDIS

Rapporteur : Jean Marie ROYANNEZ

Unanimité

Le conseil Municipal valide la demande de convention de servitude de canalisation sur la parcelle Communale AC 103 à Mathias Sud, au profit d'ENEDIS, pour permettre le renforcement du réseau électrique.

AFFAIRE n°14 : DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 14/15 en date du 03 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 21/01/2019

N°	Date	Objet	Montant
19-01	21/01/2019	PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - Dossier ECL - Sinistre infiltration	

AFFAIRE n°15 : Compte rendu des D.I.A

Rapporteur : M Vincent BARD, Adjoint en charge de l'urbanisme

Le Conseil Municipal prend acte des DIA reçues en mairie depuis la séance de janvier dernier, et de la décision de ne pas préempter

AFFAIRE n°16 : Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle le prochain Conseil Municipal aura lieu le 09 mai prochain.

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique préalable à la D.U.P relative au projet d'aménagement du Rondpoint des Couleures va débuter le 22 mars prochain et se terminera le 23 avril 2019

Mme CHASSOULIER rappelle que 4 débats ont été organisés sur la Commune dans le cadre du Grand Débat National. Une soixante de personne assistaient à chaque séance. Es séances ont été animées avec beaucoup de réussite par nos partenaires associatifs locaux, à savoir VSM, la MJC et le Blog. Je les en remercie et souhaite souligner leur dévouement et leur implication dans la réussite de ces manifestations.

Les Comptes rendus ont été envoyés en Préfecture et déposés sur le site officiel et sur notre site Communal.

La séance est levée à 22 h 30